



Municipalité
Mont-Saint-Pierre

AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-PIERRE
CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directrice-générale, greffière et trésorière de la susdite municipalité,

QUE conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec le conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Pierre a adopté, lors de sa séance tenue le 6 novembre 2024, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2025 :

QUE les séances débuteront à 19H30 à salle Alphonse-Cloutier située au 102 Prudent-Cloutier ;

QUE les jours de chacune des séances ordinaires soient fixés comme suit :

- 8 janvier
- 5 février
- 5 mars
- 2 avril
- 7 mai
- 4 juin
- 2 juillet
- 6 août
- 3 septembre
- 1 octobre
- 12 novembre
- 3 décembre

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

Donné à Mont-Saint-Pierre ce 7 novembre

Marie-Eve Tanguay
Directrice générale secrétaire et trésorière